





**PROCÈS-VERBAL DE TRANSPORT CONSTATATIONS ET  
MESURES PRISES**

Code unité	Nmr P. V.	Année	Nmr dossier justice
00516	00269	2023	

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 2

Le dimanche 26 février 2023.

Nous soussigné Adjudant

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité

, rapportons les opérations suivantes :

**SAISINE**

Le dimanche 26 février 2023, à 01 heure heures 15 minutes, un opérateur du Centre Opérationnel et de Renseignement de la Gendarmerie à sollicite notre intervention sur la commune de LE PLESSIS BELLEVILLE (60).

La requérante qui demeure au vient de voir un Phénomène Volant Non Identifié (PAN) survolé la commune.

La patrouille composée de l'Adjudant du Gendarme et du Gendarme Adjoint Volontaire se transporte sur les lieux.

**SITUATION À L'ARRIVÉE DES ENQUÊTEURS**

Nous arrivons sur les lieux le 26 février 2023, à 01 heure heures 35 minutes.

**Personne présente :**

Madame, requérante, a contacté le 17. Il est 01 heure, elle fume à l'extérieur de son domicile. Elle voit dans le ciel, un objet volant de couleur feu, avec des flammes oranges, qui vole à la même vitesse et à la même hauteur qu'un avion de tourisme. Elle essaye de le filmer et de le prendre en photo. Elle ne capte rien avec son téléphone. Il vient de la commune de SILLY LE LONG et va vers l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.

Pour information, la requérante, nous reçoit dans sa propriété devant sa porte d'entrée, elle ne semble pas sous l'emprise de l'alcool, ni de stupéfiant.

**MESURES PRISES**

- Après prise attache avec la requérante, nous l'informons de l'ouverture d'une enquête concernant l'observation d'un phénomène aérospatial non identifié.

- Contactons via le, la permanence de la BGTA pour informer le service de ce fait.

- Nous récupérons ensuite le téléphone du Groupe d'Etude et d'Information des Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés (GEIPAN). Il s'agit du 05.61.27.48.01, nous ne pouvons laissé de message.

**L'Officier de Police Judiciaire**

**ÉTAT DES LIEUX**

La commune de LE PLESSIS-BELLEVILLE est implantée au Sud du département de l'Oise (60). Ses principaux accès se font par l'axe routier RN02 reliant les communes de PARIS (75) à SOISSONS (02), la RN330 reliant les communes de MEAUX (77) à SENLIS (60). Et la RD84 reliant les communes de LAGNY LE SEC (60) à SILLY LE LONG (60).



----- Passage du PAN d'après les déclarations de la requérante, venant de SULLY LE LONG.

**CORPS DU DÉLIT**

Après discussion avec la requérante, celle ci nous décrit ce qu'elle a vu. Il s'agit d'un Objet Volant Non Identifié (OVNI), de couleur feu avec des flammes oranges, 240 degrés OUEST venant de la commune de SULLY LE LONG (60440) et prenant la direction de l'aéroport Charles de Gaulle. Il était à hauteur de vol et la vitesse d'un avion de tourisme, pas de bruit apparent, ni de taille précise à cause des flammes à l'arrière de cet OVNI.

L'observation a été faite le 26 février 2023, vers 01 heures 00, au commune de LE PLESSIS BELLEVILLE 60330. Le ciel était clair.

**MESURES DIVERSES**

Nous informons la requérante qu'elle sera contacté ultérieurement par le service compétent, le Groupe d'Etude et d'Information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés ( GEIPAN).

Nous enverrons prochainement un courriel au GEIPAN sur l'adresse mail : [geipan@cnes.fr](mailto:geipan@cnes.fr)

Ncs constatations prennent fin le 26 février 2023, à 01 heure heures 55 minutes.

Dont procès verbal fait et clos à \_\_\_\_\_, le 26 février 2023.  
**L'Officier de Police Judiciaire**

<b>GENDARMERIE NATIONALE</b> Compagnie de gendarmerie départementale			
<i>Code unité</i>	<i>Nmr P. V.</i>	<i>Année</i>	<i>Nmr dossier justice</i>
<b>00516</b>	<b>00269</b>	<b>2023</b>	

**ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE****PROCÈS-VERBAL D'INVESTIGATIONS****Cloture***Nmr pièce**N° feuillet***00516****00269****2023****1 / 1**

Le samedi 03 juin 2023.

Nous soussigné Adjudant

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à

, rapportons les opérations suivantes :

**ENQUÊTE**

Poursuivant l'enquête en cours, après plusieurs appels au 05.61.27.48.01 et mail, [geipan@cnes.fr](mailto:geipan@cnes.fr), au GEIPAN, nous n'avons pas de réponse.

Nous clôturons ce présent renseignement judiciaire et le transmettons par mail au [geipan@cnes.fr](mailto:geipan@cnes.fr) comme le stipule le protocole d'accord entre le Centre National d'Etudes Spatiales et la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

Dont procès verbal fait et clos à

, le 03 juin 2023.

L'Officier de Police Judiciaire

